



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE LA GESTION DES DECHETS

Présenté en Comité Syndical par Monsieur Sylvain Marty, Président de l'USTOM le 22 juin 2017

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

La **Récyclerie**
par l'USTOM

Contact et informations : 05 57 84 00 20 ou WWW.USTOM.FR

SOMMAIRE

Le Mot du Président	
Tableau des Indicateurs	
L'avancement du Syndicat face à la Loi de Transition Energétique	page 1
Les évènements marquants de l'année 2016	page 2
○ 1. PRESENTATION DU SYNDICAT	
↳ 1.1 L'USTOM : histoire, Service Public et territoire	page 3
↳ 1.2 La gouvernance	page 4
↳ 1.3 Les sites de l'USTOM	page 5
↳ 1.4 Les équipes : effectifs et indicateurs des Ressources Humaines	pages 6 et 7
○ 2. COLLECTE ET TONNAGES	
↳ 2.1 Les Collectes : présentation générale	page 8
↳ 2.2 La Collecte en Porte-à-Porte	page 9
• 2.2.1 Les Ordures Ménagères Résiduelles	page 10
• 2.2.2 Les Emballages Ménagers	page 11
↳ 2.3 La Collecte en Bornes d'Apport Volontaire : le verre	page 12
↳ 2.4 Les 6 Déchèteries	pages 13 et 14
↳ 2.5 La Recyclerie	page 15
○ 3. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC	
↳ 3.1 Fonctionnement	page 16
• 3.1.1 Les Dépenses de fonctionnement	page 16
• 3.1.2 Les Recettes de fonctionnement	page 16
• 3.1.3 Bilan de la section de fonctionnement	page 17
↳ 3.2 Investissement	page 17
○ 4. LES ANNEXES	
↳ 4.1 Glossaire	page 18
↳ 4.2 Population par Commune et Communauté de Communes	pages 19,20 et 21

Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 22 juin 2017, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 Février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, et des Présidents des Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux et Communautaires.

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public et est disponible sur le site Internet de l'USTOM :

www.ustom.fr



Le Mot Du Président

Pour la première fois depuis le début du mandat, les résultats financiers du Syndicat sont à l'équilibre au Compte Administratif 2016.



L'année a permis d'améliorer les résultats environnementaux de notre territoire vis à vis des objectifs de la Loi de Transition Energétique et les travaux de rénovation se sont poursuivis sur les déchèteries de La Réole, Pineuilh, Gensac et Saint Magne de Castillon par la mise aux normes de barrières, de vidéo surveillance, la réfection des bas de quai et des accès... Le plan pluriannuel d'investissement prévoit la continuité de ces mises aux normes en 2017.

Après des débuts difficiles, le service de RI a amélioré son service client et l'USTOM est à présent engagé sur la voie de la modernisation, la rénovation du quai de transfert de Massugas et le remplacement du parc de Bornes d'Apport Volontaire...constituent les principaux chantiers de 2017.

Poursuivons nos efforts de tri et sensibilisons notre entourage à l'importance de ce devoir citoyen.

Le Président,

Sylvain MARTY

Table des indicateurs

Tout au long de ce rapport sont présentés des indicateurs descriptifs (Dx) et des indicateurs de performance (Px)

INDICATEURS DESCRIPTIFS										
Page	INDICATEURS		2012	2013		2014		2015		2016
3	D1	Territoire desservi	66821 hab	66821 hab	=	66874 hab	+	66874 hab	=	65385 hab
10	D2	Tonnages Ordures Ménagères	15 528 t	13 484 t	-	12 103 t	-	11 552 t	-	11 177 t
11	D3	Tonnages Collecte Sélective	2 941 t	3 176 t	+	3 404 t	+	3 426 t	+	3 785 t
11	D4	Tonnages Refus	195 t	227 t	+	392 t	+	466 t	+	710 t
12	D5	Tonnages Verre	2 285 t	2 658 t	+	2 671 t	+	2 591 t	-	2 641 t
12	D6	Nombre Bornes d'Apport Volontaire	282	282	=	282	=	365	+	368
13	D7	Tonnages déchèteries	12 996 t	12 952 t	-	14 884 t	+	16 038 t	+	16 364 t
15	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie	121 t	151 t	+	101 t	-	113 t	+	132 t
15	D9	Tonnages reprise Filières Recyclerie	914 t	1 174 t	+	774 t	-	668 t	-	656 t
17	D10	Dépenses d'Investissement	1 906 836 €	574 054 €	-	229 024 €	-	1 453 326 €	+	434 836 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE										
Page	INDICATEURS		2012	2013		2014		2015		2016
7	P1	Taux d'absentéisme jour/agent/an	7	9	+	5	-	20,84	+	18,77
7	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	-	1		3,6	+	8,4	+	2,99
8	P2	Fréquence de Collecte xfois/semaine	C2/C1	C2/C1	=	C2/C1	=	C1/C0,5	-	C0,5
10	P3	Ratio kg/an/hab Ordures Ménagères	232	202	-	181	-	173	-	171
11	P4	Ratio kg/an/hab Collecte Sélective	43	43	=	50	+	51	+	58
11	P5	Taux de refus de tri (%)	6,8	8	+	12	+	14	+	18,76
12	P7	Ratio kg/an/hab Verre	34	40	+	40	=	39	-	40
16	P13	Coût imputé aux ménages (€/habitant)	97,8	99	+	79,3	-	88,5	+	89,45
15	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	159 556	148 249	-	101 697	-	83 927	-	68 813
15	P9	Recettes Magasin Recyclerie (€)	120 510	167 905	+	169 233	+	165 000	-	197 536
16	P10	Dépenses de fonctionnement	7 862 305 €	7 569 644 €	-	8 126 379 €	+	7 917 526 €	-	7 267 616 €

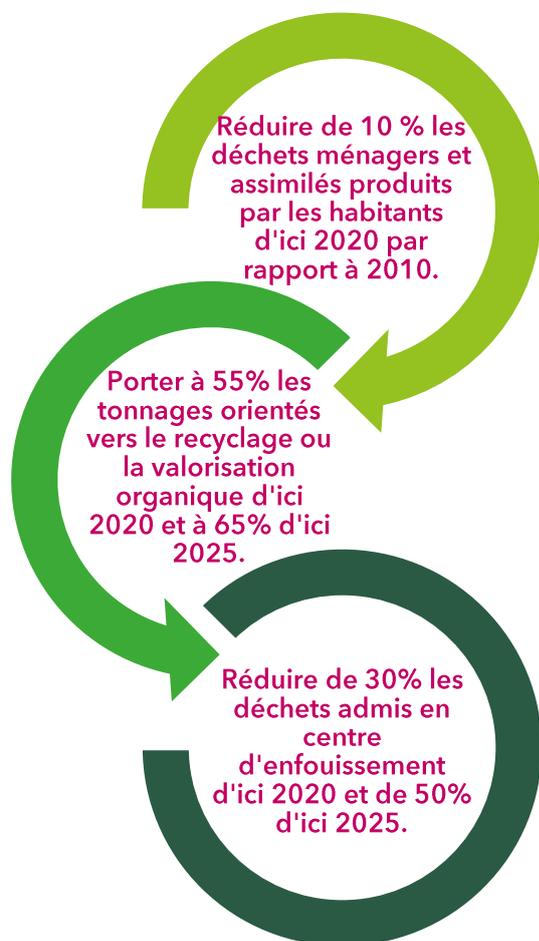
Indicateur en voie d'amélioration
 Indicateur en voie de détérioration

Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat. Ils permettent également d'identifier les points faibles sur lesquels un travail de progression devra être mené. L'évolution de 14 de ces indicateurs sur 21 montre que l'USTOM s'inscrit dans une démarche de progression.



L'avancement du Syndicat face à la Loi de Transition Energétique

Les objectifs de la Loi :



La Loi de Transition Energétique :

En 2015, la politique nationale de prévention et de gestion des déchets s'est inscrite dans une nouvelle ère de transition énergétique.

En effet, la France souhaite être partie prenante dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées. Ainsi, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a été adoptée fixant des objectifs ambitieux, notamment dans la prévention et la gestion.



Les résultats de l'USTOM

Les objectifs précisés précédemment doivent être comparés avec nos données depuis 2010 pour analyser l'efficacité de l'organisation de notre syndicat quant à la prise en compte des objectifs environnementaux.

Objectifs	Résultats de l'USTOM (2010-2016)
1 - Réduction 10 % DMA 2010-2020	Réduction de 6.9 %
2 - 55 % de tonnage valorisé 2020	54 % de tonnage valorisé en 2016
3 - Réduction de 30% des déchets enfouis	Réduction de 31 % des déchets enfouis

L'USTOM est véritablement impliqué dans la prise en compte des changements environnementaux.

En effet, au vu des résultats pour la période 2010-2016, l'USTOM est sur la bonne voie quant à l'atteinte des objectifs fixés. Alors que la loi fixe des résultats à l'horizon 2020, l'objectif 3 est d'ores et déjà atteint et l'objectif 2 presque atteint en 2016 sur notre territoire.

Le syndicat et les usagers ont compris qu'il était essentiel d'aller dans une dynamique d'économie circulaire en prenant en compte :

- > La réduction de la quantité de nos déchets ;
- > Le Développement Durable ;
- > Le principe de la Redevance Incitative basée sur le principe du pollueur-payeur ;
- > Une optimisation de la valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières.

De ce fait, il est primordial que l'ensemble de la collectivité pérennise ses efforts dans ce but.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... voici les évènements marquants de l'année 2016



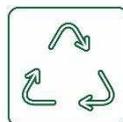
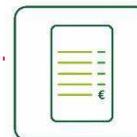
Déchèteries

- Vente de sacs prépayés et possibilité de les déposer en déchèteries
- Mise à disposition de compost gratuit
- Mise en œuvre d'un nouveau partenariat Eco-Responsable avec Eco D3E
- Installation de barrières de sécurité sur les Déchèteries de Pineuilh et La Réole
- Installation de panneaux d'indications des déchets
- Installation d'un système de vidéosurveillance sur la Déchèterie de La Réole
- Réfection des bas de quai de la Déchèterie de Saint Magne et création de nouveaux accès



Les services administratifs

- Lancement d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour le quai de transfert
- Lancement d'un marché pour l'équipement en bornes d'apport volontaire du territoire
- Déménagement du service administratif dans de nouveaux locaux à Rauzan



La Redevance Incitative

- Stabilisation des tarifs
- Fiabilisation de la base de données (achats fichier la poste, visites mairies...)
- Mise en place d'une cascade téléphonique avec suivi des entrants
- Mise en place d'un formulaire en ligne pour tous changements de situation



La Recyclerie

- Rénovation de la toiture partie magasin
- Achat d'un fourgon
- Création d'évènements réguliers
- Meilleur chiffre d'affaires depuis 2011



La Communication

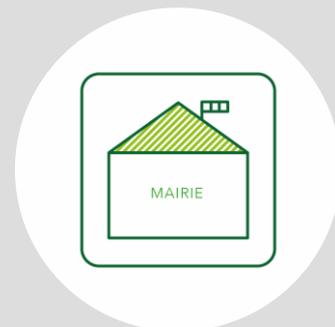
- Création de documents de communication à destination des usagers mis à disposition en mairie (livret nouvel arrivant, guide du compostage, stop pub...)
- Participation à la mise en place d'un composteur partagé à Vélines
- Organisation d'évènements à la Recyclerie
- Développement du site internet ustom.fr



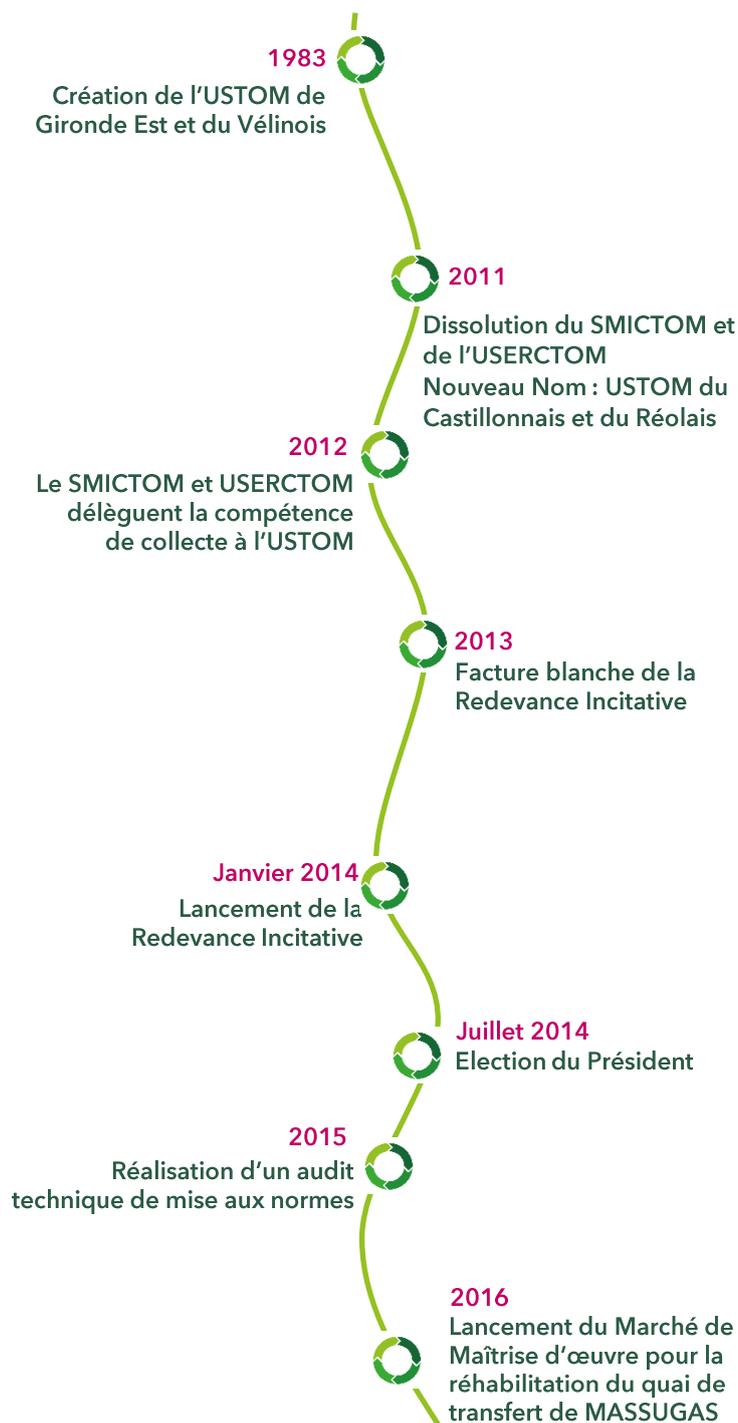
Les services travaillent tous les jours à améliorer le service public rendu aux usagers.



1. PRESENTATION DU SYNDICAT



L'USTOM : histoire, Service Public et territoire



L'USTOM (Union des Syndicats de Traitements des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte intercommunal. Sa forme de structure est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale), c'est-à-dire que ses compétences de collecte et de traitement des déchets lui ont été déléguées par les Communes et Communautés de Communes adhérentes.

L'USTOM exerce les compétences de collecte, transfert, transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, des Emballages, des Bio-déchets, des Encombrants et des Déchets Dangereux.



L'USTOM facture le service de collecte et de traitement sur la base d'une Redevance Incitative. Le montant de la Redevance Incitative est établi à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou de sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

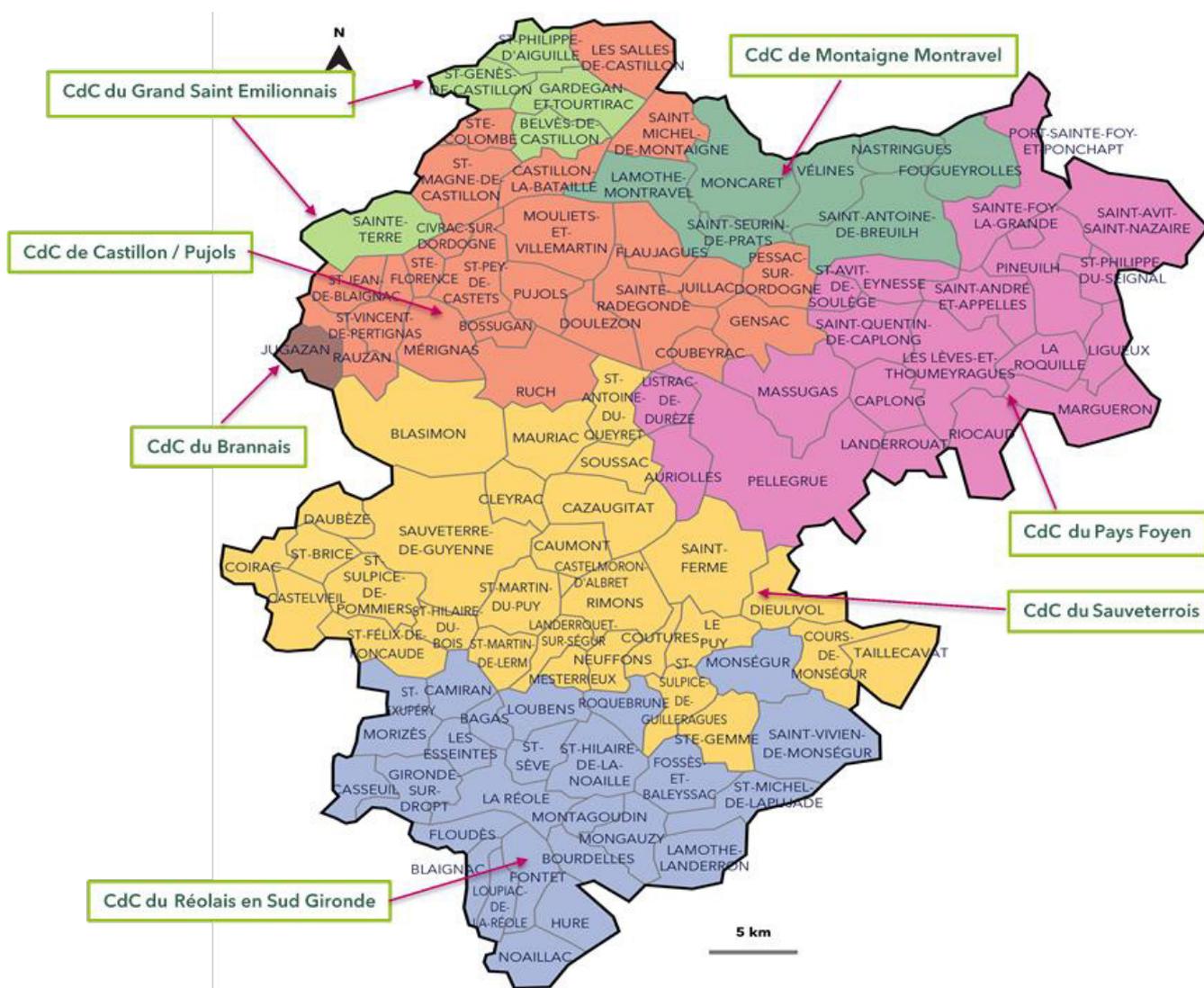
La gouvernance

Les statuts de l'USTOM ont évolué en 2014. Le Syndicat est désormais administré par un Comité Syndical, organe décisionnel composé de 119 délégués titulaires (et autant de suppléants), comme indiqué dans l'arrêté inter-préfectoral des statuts de l'USTOM du 26 mai 2014, et conformément à l'application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

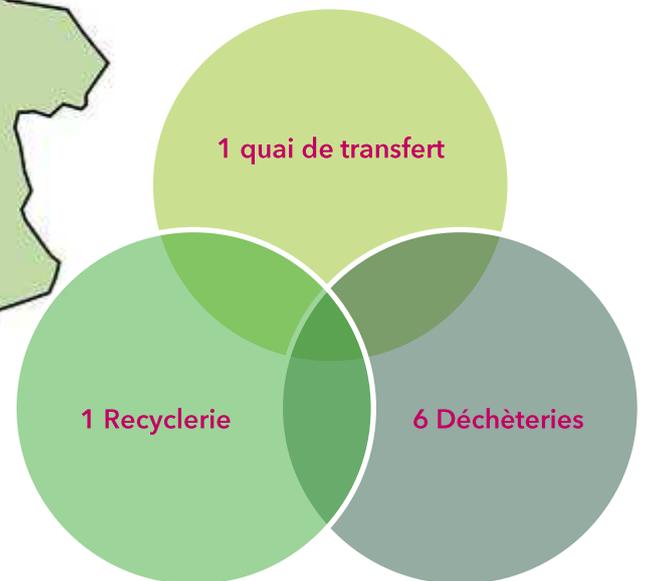
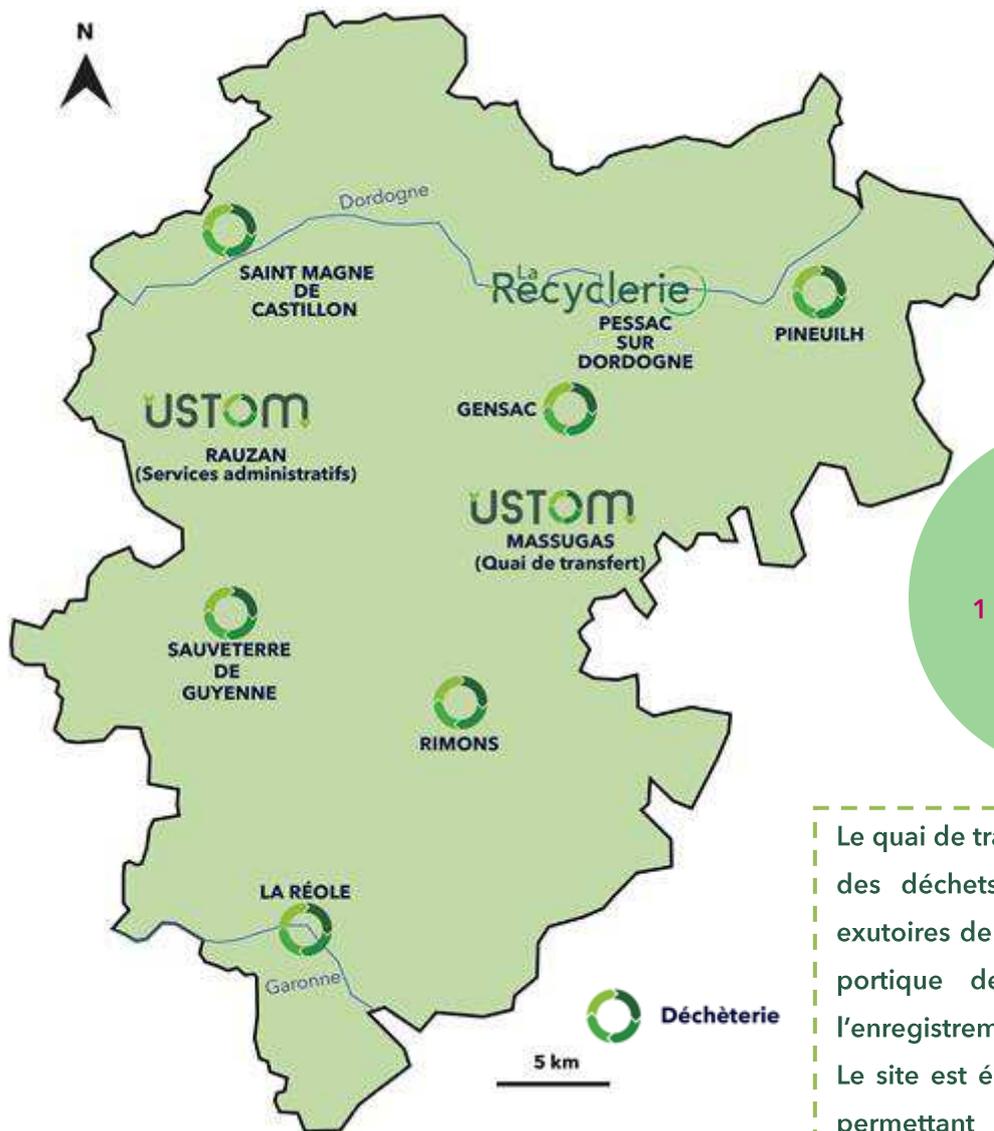


Chaque décision prise par le Comité Syndical fait l'objet d'un vote, puis est matérialisée par une délibération. Les éléments sont affichés au siège du Syndicat et sont disponibles sur le site internet.

Le Bureau de l'USTOM se compose quant à lui de 18 membres, représentant les différentes Communautés de Communes du territoire. Il travaille et échange avant chaque Comité sur les dossiers préparés par les différents services.



Les sites de l'USTOM



Le quai de transfert situé à Massugas permet le transit des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.

Le site est équipé d'une plateforme de compostage permettant le traitement des déchets verts. Les déchets verts sont broyés puis mis en andains jusqu'à maturation afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051.

Le quai de transfert en 2016

c'est quoi ?

- Environ 13 000 passages
- Environ 5 000 tonnes de déchets verts traitées
- 498 tonnes de compost récupérées gratuitement par les particuliers
- 2252 tonnes vendues à des professionnels



Les équipes : effectifs et indicateurs des Ressources Humaines

Effectifs 2016	Cat emploi / assimilé A, B, C	Fonctionnaires	Contractuels	Contrats aidés	TOTAUX 2016
		ou CDI de droit public			
Direction					
Agent administratif	C	2			2
Directeur	A	1			1
Communication					
Ambassadrices du tri	C	1		2	3
Responsable	A		1		1
Relations professionnels et collectivités					
Chargé de mission	A		1		1
Agent technique	C	1			0
Recyclerie					
Agents valoristes	C		4	7,14	11,14
Responsable	C	1			1
Pôle Technique					
Déchèteries					
Agents d'accueil	C	5		5	10
Responsable	B		1		1
Logistique					
Agents technique et logistique	C		1	2	3
Agent administratif	C	1			1
Agents polyvalents	C			1	1
Transport					
Chauffeurs	C	2		2	4
Parc					
Conducteurs engins	C	3			3
Responsable	C	1			1
Pôle Administratif					
Redevance incitative					
Agents administratifs	C	1	1	3	5
Agents techniques RI	C	1		1,57	2,57
Agents de renfort RI	C				0
Responsable		Prestataire de service			
Administratif : Finances, RH, Marchés Publics et Accueil					
Agents administratifs	C	3,46			3,46
Responsable	A	1			1
TOTAUX 2016	52,17 C, 1 B, 4 A	22,46 soit 39,3%	9 soit 15,7%	25,71 soit 45%	56,17
TOTAUX 2015	51 C, 1 B, 4 A	20,5 soit 33 %	8 soit 14,5 %	27,5 soit 49 %	56,00
TOTAUX 2014	51,5 C, 1 B, 3 A	19,5 soit 30 %	8 soit 14,5 %	28 soit 50 %	55,50

La relative stabilisation des effectifs constatée entre 2014 et 2015 se confirme en 2016.

Les statistiques du tableau ci-contre mettent en évidence un taux d'encadrement identique à 2015 (9%).

A noter : une augmentation entre 2015 et 2016 des fonctionnaires ou CDI de droit public (de 33% à 39,3%) avec 2 stagiarisations et 2 modifications de contrat, ce taux restant cependant faible en comparaison des syndicats publics de même taille. L'effectif des contractuels de droit public progresse aussi de façon relative (+1,2 points).

Formations

	2013 (52 agents)	2014 (55.5 agents)	2015 (56 agents)	2016 (56,17 agents) P1 bis
Jours de Formation	50	199	468	168
Ratio j/agent	1	3,6	8,4	2,99

La nette progression du taux de formation entre 2013 et 2015, s'essouffle. Les nombreux mouvements de personnel en 2016 peuvent expliquer en partie ce ratio. Des formations spécifiques ont pourtant été menées en sus des formations plus "traditionnelles", telles que la manipulation des extincteurs. Des efforts restent à faire dans ce domaine.

Absentéisme et accidentologie (en j/an)

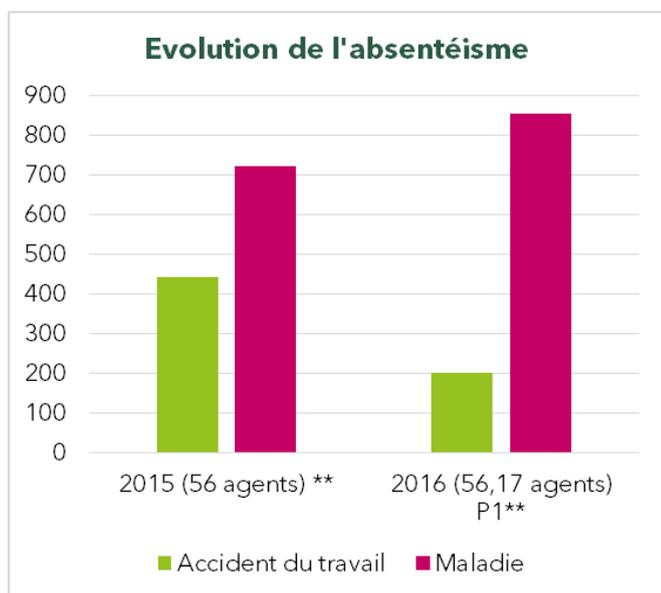
Années	Maladie		Accident du travail		Total ratios j/agent/an
	nbr de jours	ratio j/agent/an	nbr de jours	ratio j/agent/an	
2012 (45 agents) *	329	7,3	4	0,1	7,4
2013 (52 agents) *	481	9,3	77	1,5	10,8
2014 (55,5 agents) *	302	5,4	184	3,3	8,7
2015 (56 agents) **	724	12,9	443,2	7,9	20,84
2016 (56,17 agents) P1**	854	15,2	200,8	3,57	18,77

*Nombre de jours et Ratios définis hors agents détachés et agents en disponibilité sur une durée égale à 365 jours.

** P1 - méthode de calcul réglementaire : nombre de jours et ratios définis sur la base de 251 jours (jours travaillés)

En 2016, nous avons comptabilisé 854 jours d'arrêt maladie, qui ont concerné 28 agents, soit 49,85% des effectifs et 1 agent en maladie longue durée. Le taux d'absentéisme est de **18.77 jours/an/an (P1)** en 2016 contre 20.84 en 2015. On note que la moyenne nationale dans la Fonction Publique Territoriale représente 24.3 jours.

Pour les accidents du travail, 200.8 jours ont été dénombrés, accidents concernant 5 agents, soit 8,75 % des effectifs.



En 2012, 2013 et 2014, le taux d'absentéisme était calculé uniquement sur les jours d'arrêt maladie ordinaire, sur la base de 365 J et ne prenait pas en compte les arrêts longue durée, ni les arrêts de travail.

En 2015, la méthode de calcul a été révisée conformément au calcul réglementaire qui permet de comparer les collectivités entre elles. Ce calcul prend en compte l'ensemble des jours d'arrêt maladie ordinaire et accidents de travail, y compris longue durée, sur la base de 251 jours.

Le nombre de jours d'arrêt maladie progresse, toutefois, le nombre d'accident de travail a fortement diminué. En outre, 5 agents sont concernés par ce type d'arrêt en 2016 contre 8 en 2015.

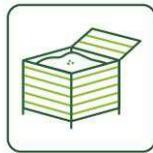
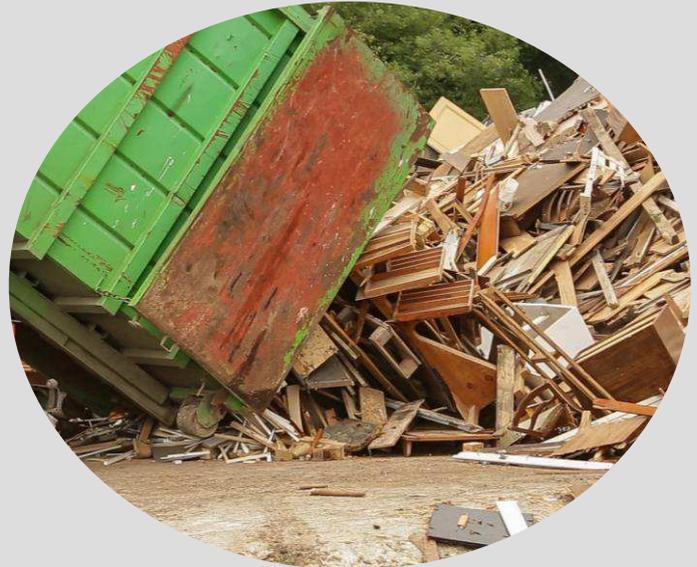
Cette amélioration est due en partie à la mise en place du Document Unique permettant la mise en œuvre des actions de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Ces résultats appellent quelques observations :

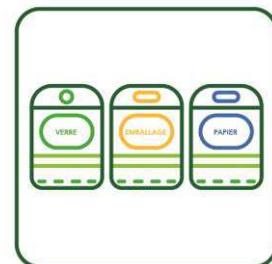
- > Près de 86 % des jours de maladie concernent 5 agents dont un en maladie longue durée (251 jours).
- > Sur 854 jours de maladies, 490 jours (soit 57%) concernent les 4 agents, en maladie ordinaire qui cumulent plus de 30 jours d'arrêt. Parmi ces derniers, un accident dans le cadre de la vie privée a amené un agent à cesser son activité pour maladie ordinaire durant un équivalent jours de 57.
- > Un accident du travail représente à lui seul 121 jours sur les 200,80 jours comptabilisés.



		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-30 j	+ de 30 j
Nombre agents concernés	Accident	1	0	0	1	1	2
	maladie	16	5	2	0	1	5



2. COLLECTE ET TONNAGES



2.1 Les Collectes : Présentation générale

L'USTOM pratique trois modes de collecte différents dont deux d'entre eux sont effectués par un prestataire privé COVED. Tous les déchets sont ensuite transportés vers le quai de transfert de Massugas où ils sont pesés et acheminés vers les différents exutoires de traitement.

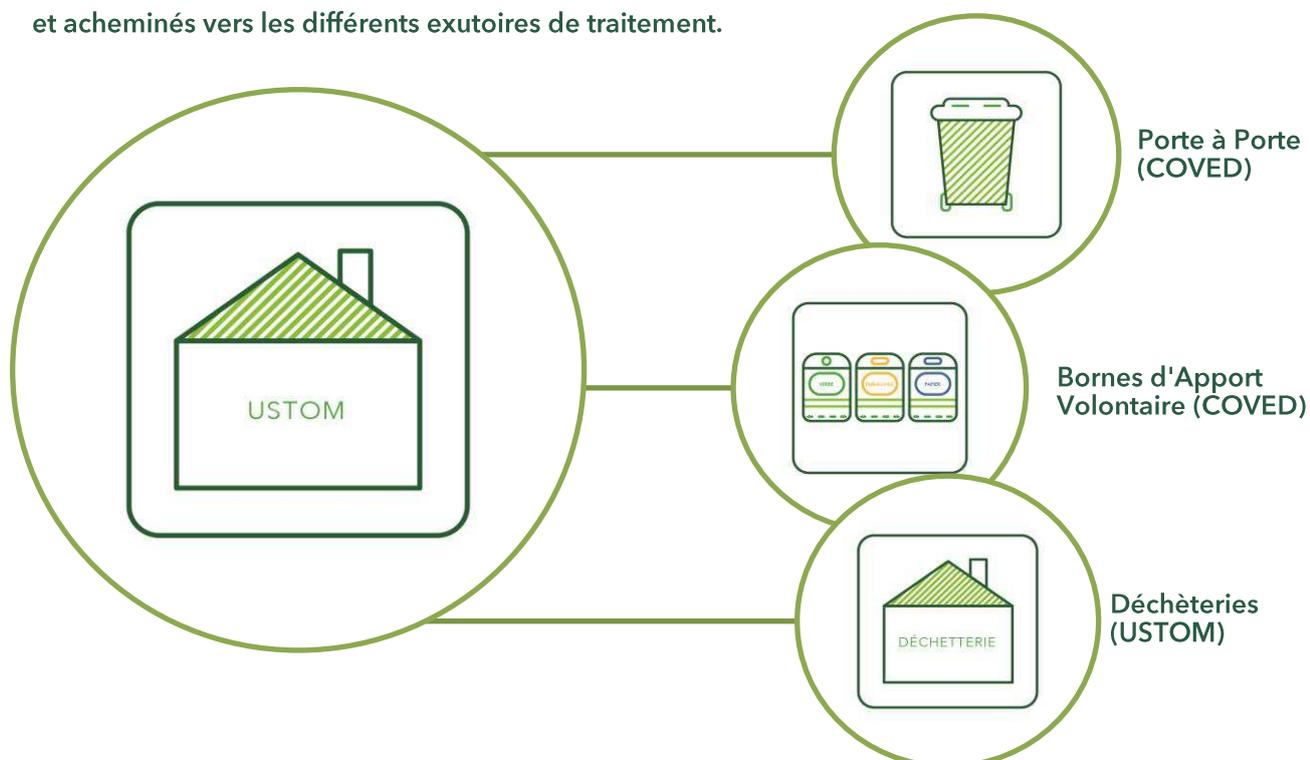


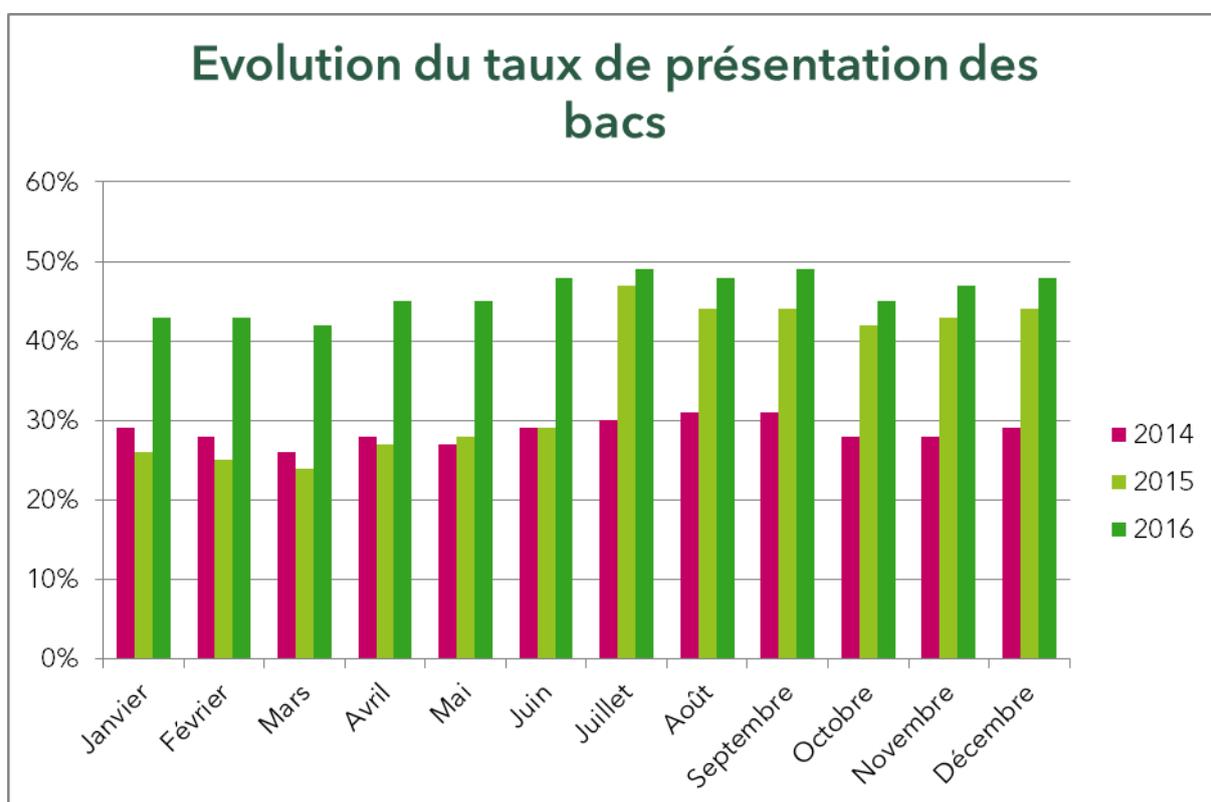
Tableau de synthèse du service de collecte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte (P2)	Contenant et mode de collecte	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire COVED	C1 ou C2 pour les gros producteurs C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre, Monségur, Castillon, Ste Foy) C0.5 pour le reste du territoire	Bac Vert pucé en Porte à porte	100 %
Emballages recyclables	Prestataire COVED		Bac / caisse à jaune en Porte à porte ou borne d'apport volontaire	
Verre	Prestataire COVED		Point d'Apport Volontaire	



2.2 La Collecte en porte-à-porte

Taux de présentation des bacs (selon le rapport annuel COVID)



Depuis le second semestre 2015 et le passage à une collecte par quinzaine, le taux de présentation des bacs a augmenté pour avoisiner les 50 %.

Ce changement a permis d'optimiser la collecte des Ordures Ménagères en limitant le déplacement des camions et par conséquent l'émission de gaz à effet de serre (impact CO₂). Cette démarche économique mais avant tout environnementale n'a pas impacté les statistiques de collecte et a permis un gain financier et kilométrique sur le plus gros marché de prestation du Syndicat.

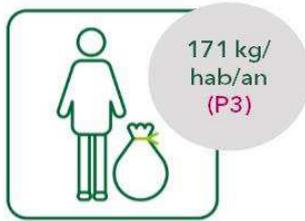
En effet, si la première année ce changement a déstabilisé les habitants depuis début 2016 de nouveaux réflexes ont été adoptés permettant aux usagers de bénéficier d'un Service Public constant et de qualité.

Au vu des chiffres les usagers semblent avoir bien assimilé les règles et usages de la Redevance Incitative.



	Total 2013	Total 2014	Total 2015		Total 2016 (P2)
Fréquence de Collecte	C1	C1	C1	C0,5	C0,5
Nombre de levées	692 737	508 596	452 887		449 431
Taux de présentation	39%	29%	26%	43%	46%

2.2.1 Les Ordures Ménagères Résiduelles



Collecte en Porte à Porte par COVED
449 431 levées totales des bacs d'Ordures Ménagères

Acheminement quai de transfert à Massugas
11 177 tonnes d'Ordures Ménagères enfouies (D2)



Acheminement vers Lapouyade par Transports AVRIL

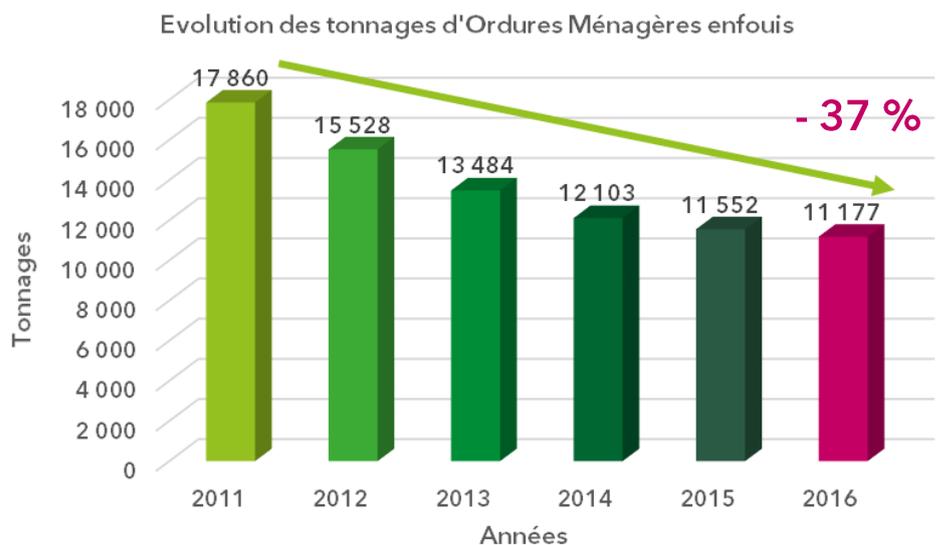


Centre de stockage des déchets ultimes Soval Véolia à Lapouyade

Superficie totale : 47 Hectares, dont 35 exploités
Capacité de traitement: 430 000 t/an
Effectif: 18 personnes
Type de process: Enfouissement compacté par couches de déchets ultimes et d'encombrants



	Tonnages enfouies	Ratios kg/an/hab
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
Evolution 2011/2016	-37%	-96 kg/an/hab



Les Ordures Ménagères résiduelles en quelques chiffres :

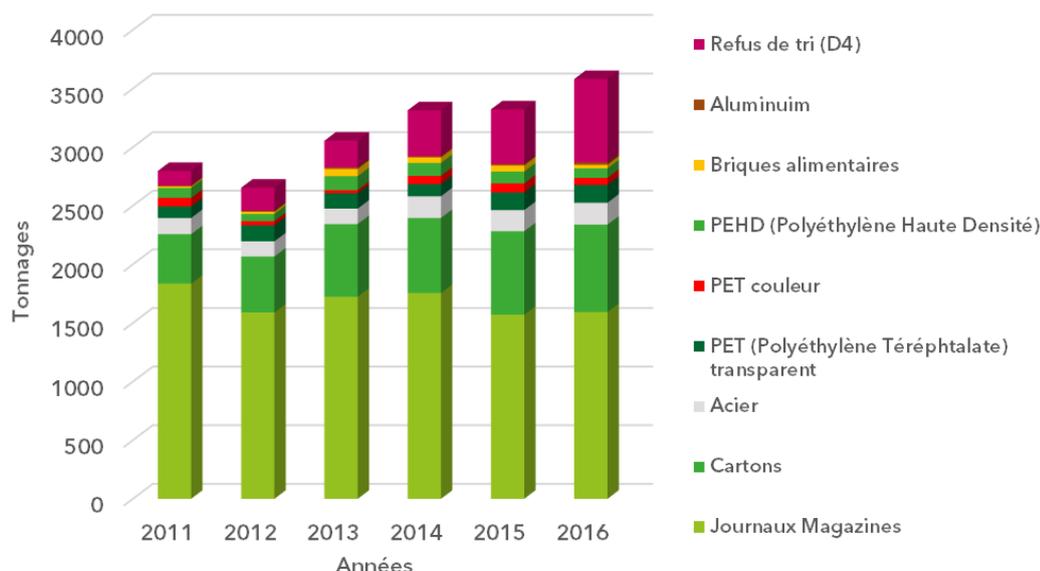
- 11 177 tonnes d'Ordures Ménagères enfouies (D2)
- - 37 % depuis 6 ans, - 8% depuis le lancement de la Redevance Incitative en 2014
- Le ratio de production d'Ordures Ménagères est de 171 kg/hab/an (P3) en 2016 contre 173 kg/hab/an en 2015 sur le territoire de l'USTOM et contre 270 kg/hab/an au niveau national et 245 au niveau départemental (données SINOE 2012), ces résultats sont excellents et c'est grâce à vous !

2.2.2 Les Emballages Ménagers

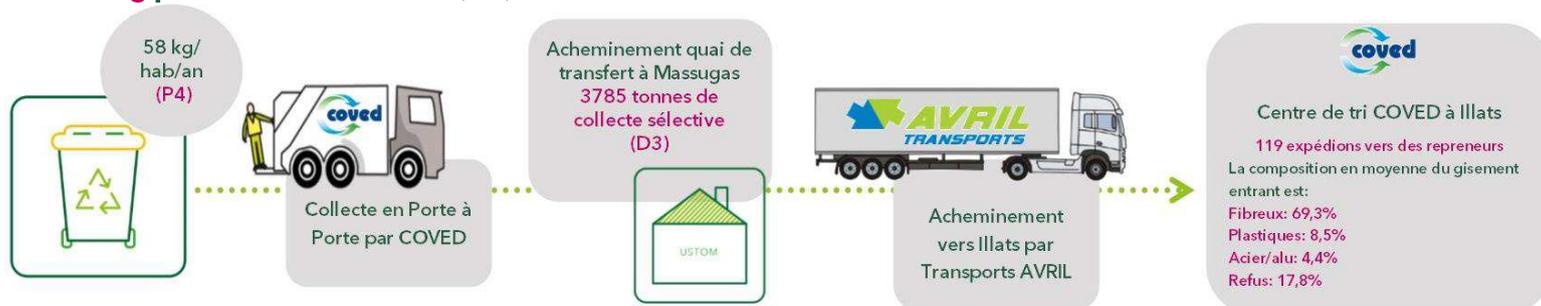
La collecte sélective est optimisée par des actions de auprès de la population :

- Information en Porte-à-Porte et auprès des collectivités ;
- Animations scolaires
- Sensibilisation, formation et animation de projets autour du compostage ;
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte.

Evolution des tonnages de la collecte des déchets recyclables depuis 2011



La moyenne annuelle d'emballages ménagers triés par les Français est de 47 kg (source SINOE 2012) contre 58 kg pour l'USTOM en 2016 (P4).

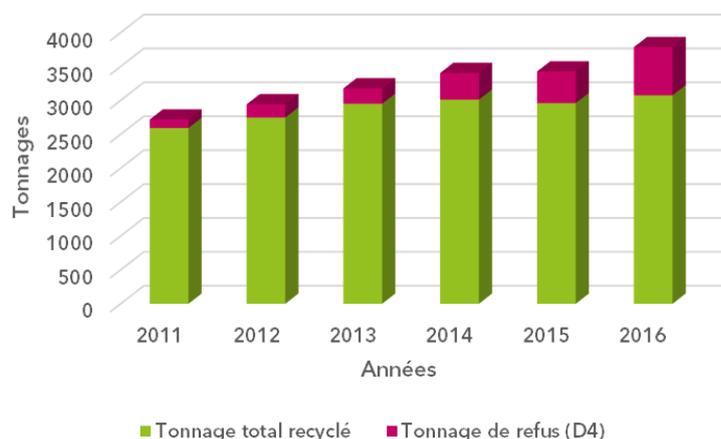


Evolution du refus de tri en tonnes

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage total recyclé	2593	2746	2949	3012	2960	3075
Tonnage de refus (D4)	124	195	227	392	466	710
Tonnage total collecté (D3)	2717	2941	3176	3404	3426	3785
Taux de refus (P5)	4,56%	6,63%	7,15%	11,52%	13,60%	18,76%

Depuis 2014 la méthode de calcul du taux de refus a changé.

Evolution des tonnages de refus de tri



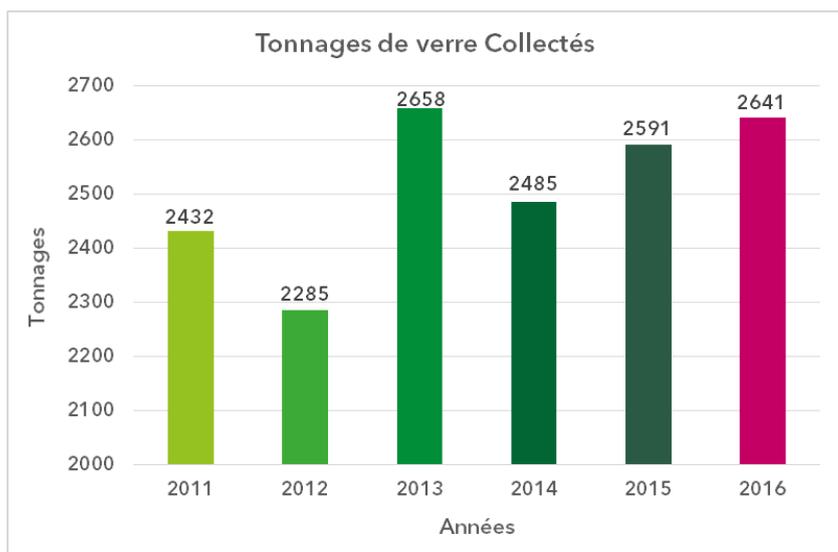
Les refus sont essentiellement constitués de matériaux qui rentreront dans l'extension des consignes de tri qui est envisagée au plus tard en 2022. Des actions de sensibilisation à destination du public sont menées par le biais notamment d'intervention scolaires. Pour limiter le refus, il est primordial de respecter les consignes de tri indiquées sur le bac à couvercle jaune.

2.3 La collecte en Bornes d'Apport Volontaire : le verre

Le dispositif de collecte en Bornes d'Apport Volontaire est un pilier essentiel dans la gestion des déchets. Accessibles 24h sur 24h, les Points d'Apport Volontaire sont implantés au plus près des habitants et leur coût de collecte est 3 à 4 fois inférieur à celui de la collecte en porte à porte pour une performance environnementale équivalente.

Les Points d'Apport Volontaire sont en plein déploiement avec un nombre qui augmente chaque année, soit **368 (D6)** pour 2016 dont certains en état de vétusté prononcé ont été remplacés.

Les nouvelles bornes d'apport volontaire disposent d'un atout indéniable : le design permettant de s'adapter à tous les environnements !



Quelques chiffres :

- > + 2 % de verre collecté entre 2015 et 2016, et + 6 % depuis le passage à la Redevance Incitative en 2014.
- > **40 kg/hab/an (P7)** en 2016 contre 34 kg/hab/an pour la région Nouvelle Aquitaine en 2015.

Evolution des tonnages de verre collectés

	Tonnages Collectés			Ratio kg/an/hab		
	PAP	BAV	Total (D5)	PAP	BAV	Total (P7)
2011	922	1510	2432	14	23	37
2012	805	1480	2285	12	22	34
2013	1135	1523	2658	17	23	40
2014	1029	1456	2485	15	22	37
2015	173	2418	2591	3	36	39
2016	✗	2641	2641	✗	40	40
Evolution 2011/2016			9%	Evolution 2011/2016		8%
Evolution 2015/2016			2%	Evolution 2015/2016		2%

* La collecte du verre se fait uniquement en BAV depuis 2016.

2.4 Les 6 déchèteries



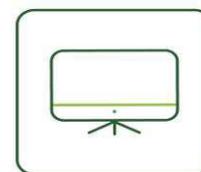
Ouvertes du mardi au samedi
Saint Magne, Pineuilh, La Réole
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
18h00

Rimons, Gensac et Sauveterre
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à
18h00



Du compost gratuit est en libre
service sur les Déchèteries

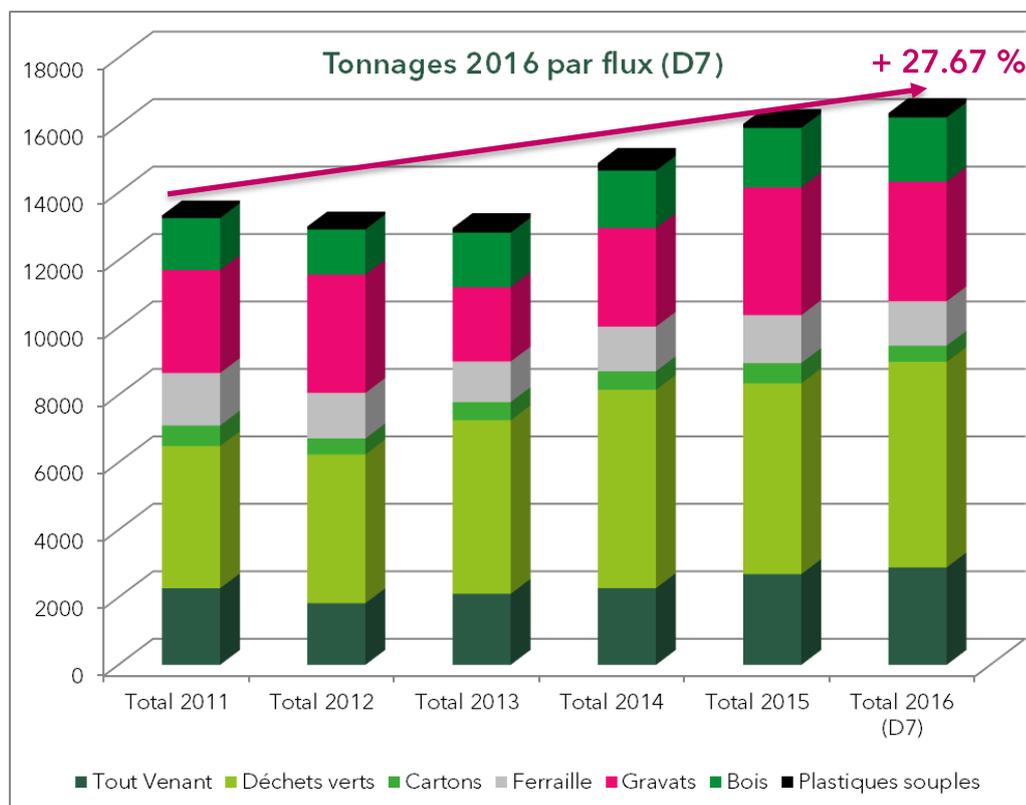
Les usagers peuvent acheter en
cas de surplus d'Ordures
Ménagères des sacs prépayés
et les déposer dans les bennes
prévues à cet effet sur la
Déchèterie



Les particuliers du territoire
peuvent demander leur carte
d'accès gratuite en Déchèterie
ou sur le site internet ustom.fr.
Les professionnels doivent
s'acquitter pour accéder aux
sites d'une cotisation annuelle
de 120€ HT

Tonnages 2016 issus des déchèteries par matériaux (D7)

	Tout Venant	Déchets verts	Cartons	Ferraille	Gravats	Bois	Plastiques souples	Total
Saint Magne	758,43	1806,91	79,78	357,37	1003,98	576,86	21,44	4624,99
Pineuilh	575,21	1691,72	79,78	357,37	759,54	368,13	22,42	3874,39
Gensac	292,85	378,5	79,78	147,5	274,82	164,83	13,83	1372,33
La Réole	704,4	1534,17	79,78	237,05	869,84	417,72	39,54	3902,72
Rimons	244,51	328,03	79,78	112,4	291,9	162,35	6,98	1246,17
Sauveterre	313,42	356,1	79,78	106,12	342,56	220,41	25,95	1464,56
Total 2016 (D7)	2888,82	6095,43	478,67	1317,81	3542,64	1910,3	130,16	16363,83
Evolution 2011/2016	27,24%	44,49%	-21,36%	-15,36%	15,92%	24,19%	68,38%	27,67%
Evolution 2015/2016	7,44%	7,68%	-20,22%	-7,33%	-6,45%	8,32%	11,29%	2,03%



Le volume des déchets collectés en Déchèteries est supérieur (de +46%) à celui des Ordures Ménagères collectées en porte-à-porte.
D7 = 16 363.83 T

Les tonnages issus des Déchèteries sont en augmentation de 27.67% par rapport à 2011 et se stabilisent par rapport à 2015.

Une nette augmentation des tonnages de déchets verts témoignée par le manque de saisonnalité et des gravats due à la reprise d'activité dans le BTP.

Les filières de Traitement des déchets déposés en Déchèteries

Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout Venant	PENA	Enfouissement
Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
Bois	EGGER (40)	Recyclage
Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
Gravats	TGR (47)	Stockage déchets inertes
Ferraille	ARM Derichebourg (33/47)	Acierie
Huiles fritures	QHS Aquitaine (33)	Recyclage
Huiles moteur	SRRHU (33)	Recyclage
Déchets verts	USTOM	Compostage
Vêtements	Recyclerie/Next Textiles	Vente ou recyclage
Plastique souple	TRI (24)	Chaufferie
Palettes	AES (33)	Recyclage
DEEE	Eco Système	Recyclage
Piles*	SCRELEC	Valorisation
Batteries	AFM Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Tubes néons	RECYCLUM	Recyclage
Produits toxiques	PENA ou ECO DDS**	Neutralisation

* Piles : pas de recettes mais pas de dépenses non plus

** Représente un coût si PENA et gratuité si ECO DDS

	Représente une recette
	Représente un coût



Une nouvelle filière Eco-Responsable a été mise en place en 2016 sur les Déchèteries du territoire. Organisme à but non lucratif agréé pour la collecte et le recyclage, Eco-système récupère sur nos Déchèteries les appareils électriques et électroniques usagés.



2.5 La Recyclerie

La Recyclerie a formé en 2016 l'ensemble de ses agents au CACES chariot élévateur.

Les agents des ateliers ont tous bénéficié d'une formation habilitation électrique.

La Recyclerie signe tous les ans des contrats d'emplois d'avenir avec des jeunes permettant ainsi de les familiariser avec le monde du travail, et de les former pour qu'ensuite ils puissent trouver leur voie.



Tonnage entrant provenant:

- Des déchèteries
- De l'apport volontaire
- Du porte à porte / vide maison

Soit 829 tonnes



Tonnage dirigé vers d'autres exutoires
41 tonnes soit 5 %



Tonnage valorisé
788 tonnes soit 95 %



Tonnage mis en magasin (D8)
132 tonnes soit **197 536 €** de chiffre d'affaires (P9)



Tonnage démantelé en atelier et envoyé vers des filières de recyclage (D9)
656 tonnes soit **30 372 €** de recettes ferraille et **38 441 €** de recettes carton (P8)

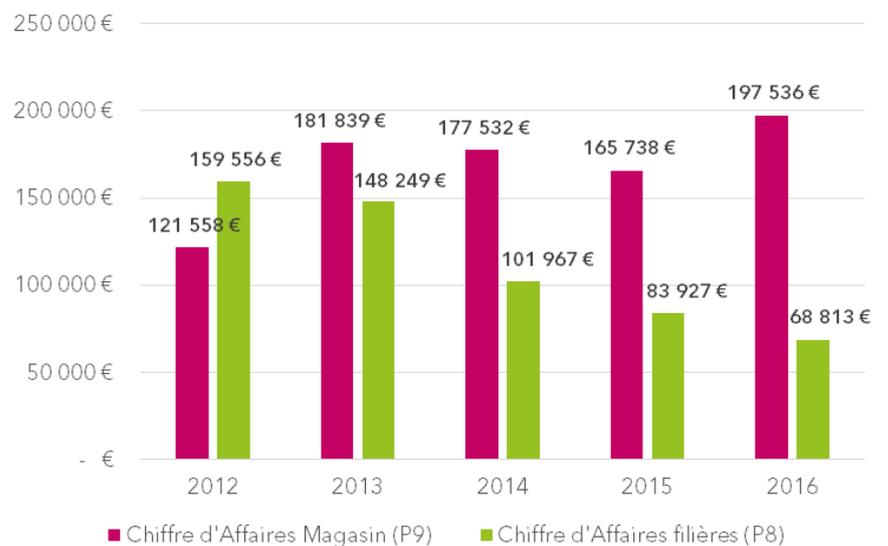
Chaque année les tonnages revalorisés en magasin augmentent, plus 17 % en 2016 par rapport à 2015, permettant de proposer aux clients des objets diversifiés mais également de réduire les tonnages envoyés vers les filières de Recyclage ou à l'enfouissement.

Le magasin a enregistré en 2016 13 718 paniers soit 1 337 de plus qu'en 2015 engendrant un Chiffre d'Affaires record de **197 536 € TTC** (P9).

Le panier moyen a augmenté de 6% passant de 13.32 € à 14.12 €.

Les recettes liées à la revente des matériaux ont diminué du fait de la baisse des cours des matières.

Evolution des recettes de la Recyclerie TTC





3. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC



3.1 Fonctionnement

3.1.1 Les Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services d'une Collectivité Territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (marchés de prestation, charge de personnel, charges courantes...)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Réalisations
DEPENSES		2016
011	Charges Générales	593 548,96 €
	Marchés de prestations	4 647 235,49 €
	Sous-Total 011 :	5 240 784,45 €
12	Charges de Personnel	1 382 689,70 €
65	Autres charges de gestion courante	32 433,82 €
66	Charges Financières	46 490,50 €
67	Charges Exceptionnelles	12 972,52 €
042	Dotations aux amortissements	552 245,39 €
TOTAUX (P10) :		7 267 616,38 €

Détail du chapitre 011 : Prestations et service			
Objet	2014	2015	2016
Contrats de prestations de service	6 477 612 €	5 299 884 €	4 647 235 €
Marché de Collecte	3 971 479 €	2 916 640 €	2 201 921 €
Enfouissement (SOVAL VEOLIA)	1 084 450 €	963 936 €	883 101 €
Marché de Traitement et de transport : Encombrants, Bois et DDM (PENA)	311 507 €	326 377 €	311 244 €
Gravats et Déchets verts (TGE/TRI)		50 485 €	131 775 €
Transport (Avril)	313 639 €	255 895 €	285 882 €
Autres prestations (contrats)	1 310 €	87 839 €	105 043 €
Transport du Verre, tri et Conditionnement (COVED)	795 227 €	698 712 €	728 269 €

3.1.2 Les Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à des recettes qui n'ont pas vocation à rester à l'actif de la collectivité, c'est-à-dire à des recettes « courantes ». Elles se distinguent des recettes d'investissement qui sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

RECETTES		Réalisations 2016
74	Dotations et participations	6 918 153,95 €
70	Produit des services dont facturations	520 980,25 €
013	Remboursements sur rémunération	63 680,67 €
75	Autres revenus dont accès déchèteries	32 059,49 €
76	Produits financiers	82,31 €
77	Produits exceptionnels	753,40 €
TOTAUX :		7 535 710,07 €

Les recettes liées à la vente de matériaux apparaissent au chapitre 70. Elles ne concernent que 5.6 % des recettes. La Redevance Incitative quant à elle est indispensable pour couvrir l'équilibre budgétaire.

Le coût impacté aux ménages pour l'enlèvement des Ordures Ménagères (P13) est légèrement inférieur à la moyenne nationale puisqu'il est de 89.45€ pour l'USTOM contre 89 € pour la moyenne nationale.

3.1.3 Bilan de la section de fonctionnement

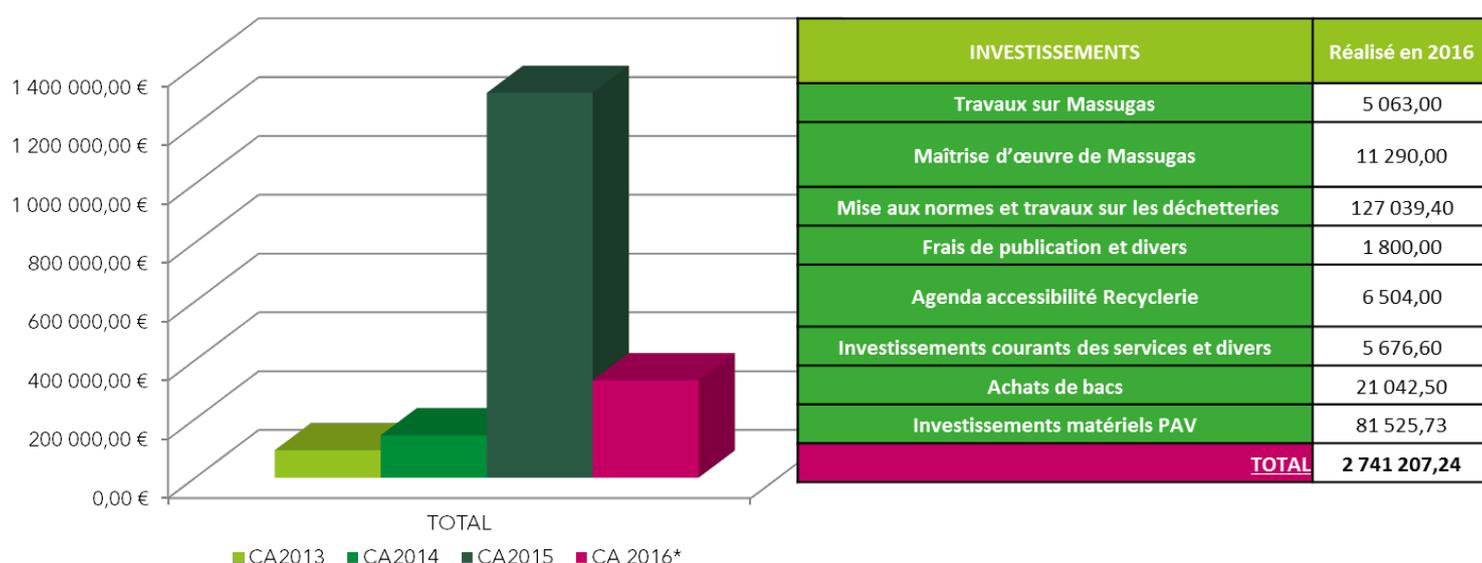
	2014	2015	2016
RESULTATS BUDGETAIRES	-780 672,41 €	-98 687,16 €	268 093,69 €
OPERATIONS D'ORDRE	353 386,07 €	359 869,80 €	552 245,39 €
IAF(-) ou CAF (+) DEGAGEE	-427 286,34 €	261 182,64 €	820 339,08 €

Pour la première fois depuis 2014 le budget du Syndicat atteint l'équilibre en 2016. Les excédents permettent de financer l'investissement.

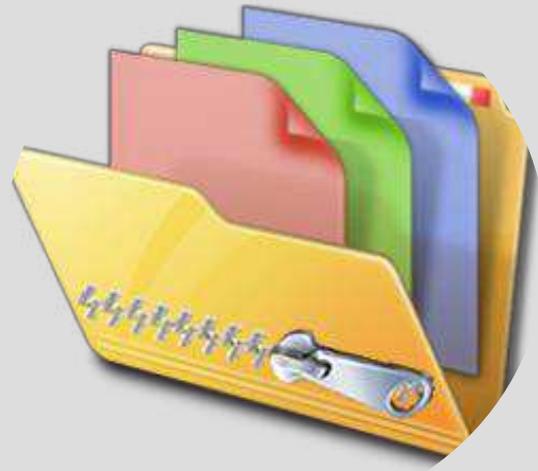
3.2 Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT		Réalisations
DEPENSES		2016
16	Emprunts et assimilés	174 923,00 €
20	Immobilisations incorporelles	27 547,00 €
21	Immobilisations Corporelles	232 393,00 €
TOTAUX (D10) :		434 863,00 €
RECETTES		Réalisations 2016
10	Dotations et Fonds de réserve	207 834,00 €
40	Amortissements	552 245,00 €
16	Emprunts et assimilés	1 020 000,00 €
TOTAUX :		1 780 079,00 €

Evolution des dépenses d'Investissement
(hors remboursement du Capital)



L'investissement reste à un niveau élevé ce qui est d'un indicateur de bonne santé financière.



4. LES ANNEXES



4.1 Glossaire

- **BAV** : *Borne d'Apport Volontaire*
- **BEOM** : *Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères*
- **CSDU** : *Centre de Stockage des Déchets Ultimes*
- **D3E** ou **DEEE** : *Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques*
- **DDS** : *Déchets Diffus Spécifiques*
- **ERM** : *Emballages Recyclables des Ménages*
- **FPT** : *Fonction Publique Territoriale*
- **ISDND** : *Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux*
- **JMR** : *Journaux, Magazines, Revues*
- **OMR** : *Ordures Ménagères Résiduelles*
- **PAP** : *Porte-A-Porte*
- **PAV** : *Point d'apport Volontaire*
- **PEHD** : *Polyéthylène Haute Densité, tout contenant en plastique opaque (ex : flacon de lessive)*
- **PET Couleur** : *Tout contenant en plastique transparent coloré (ex : bouteille de soda)*
- **PET Transparent** : *Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : bouteille d'eau)*
- **Réemploi** : *Objet issu des filières d'approvisionnement de la Recyclerie (apport volontaire, collecte en Porte-à-Porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste ;*
- **Réutilisation** : *Objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet, ou revendues en tant que pièces détachées.*
- **Recyclage** : *Matière ou matériau issus d'objets démantelés, et qui seront recyclés industriellement, ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : carton, papier, plastique, textile).*

4.2 Population par Commune et Communauté de Communes

Population par Communauté De Communes
et par Communes. Au total : 65 385 habitants

Communauté De Communes	Communes	Nombres d'habitants
Brannais	Jugazan	289
Montaigne Montravel et Gurçon	Fougueyrolles	490
	Lamothe-Montravel	1 306
	Montcaret	1 417
	Nastringues	102
	Saint-Antoine-de-Breuilh	1 945
	Saint-Seurin-de-Prats	478
	Vélines	1 119
		6 857
Pays Foyen	Auriolles	128
	Caplong	229
	Eynesse	581
	La Roquille	336
	Landerrouat	201
	Les Lèves et Thoumeyragues	564
	Ligueux	169
	Listrac de Durèze	174
	Margueron	347
	Massugas	232
	Pellegrue	1 067
	Pineuilh	4 307
	Port Sainte Foy et Ponchapt	2 514
	Riocaud	190
	Saint André et Appelles	723
	Saint Avit de Souège	79
	Saint Avit Saint Nazaire	1 491
	Saint Philippe du Signal	482
Saint Quentin de Caplong	250	
Sainte Foy La Grande	2 329	
		16 393

Communauté De Communes	Communes	Nombres d'habitants
Sauveterrois	Blasimon	908
	Castelmoron d'Albret	51
	Castelviel	202
	Caumont	159
	Cazaugitat	245
	Cleyrac	158
	Coirac	206
	Cours de Monséguir	283
	Courures sur Dropt	103
	Daubèze	147
	Dieulivol	318
	Landerrouet sur Séguir	97
	Le Puy	382
	Mauriac	263
	Mesterrieux	201
	Neuffons	159
	Rimons	198
	Saint Antoine du Queyret	73
	Saint Brice	312
	Saint Félix de Foncaude	297
	Saint Ferme	358
	Saint Hilaire du Bois	71
	Saint Martin de Lerm	139
	Saint Martin du Puy	192
	Saint Sulpice de Guilleragues	223
Saint Sulpice de Pommiers	236	
Sauveterre de Guyenne	1 793	
Soussac	181	
Taillecavat	320	
	8 275	

Grand Saint Emilionnais	Belvès de Castillon	340
	Gardegan et Tourtirac	295
	Saint Genès de Castillon	399
	Saint Philippe d'Aiguilhe	378
	Sainte Terre	1 911
	3 323	

Communauté De Communes	Communes	Nombres d'habitants
Castillon Pujols	Bossugan	51
	Castillon la Bataille	2 979
	Civrac sur Dordogne	206
	Coubeyrac	76
	Doulezon	254
	Flaujagues	620
	Gensac	812
	Juillac	256
	Les Salles de Castillon	386
	Merignas	315
	Mouliets et Villemartin	1 062
	Pessac sur Dordogne	497
	Pujols	579
	Rauzan	1 198
	Ruch	598
	Saint Jean de Blaignac	460
	Saint Magne de Castillon	2 017
	Saint Michel de Montaigne	346
	Saint Pey de Castets	632
	Saint Vincent de Pertignas	376
Sainte Colombe	440	
Sainte Florence	145	
Sainte Radegonde	469	
		14 774
Réolais en Sud Gironde	Bagas	293
	Blaignac	293
	Bourdelles	103
	Camiran	421
	Casseuil	396
	Les Esseintes	249
	Floudès	84
	Fontet	821
	Fosses et Baleyssac	197
	Gironde sur dropt	1 230
	Hure	506
	Lamothe Landerron	1 173
	Loubens	301
	Loupiac de La Réole	489
	Mongauzy	604
	Monségur	1 462
	Montagoudin	183
	Morizès	528
	Noaillac	427
	La Réole	4 091
	Roquebrune	259
	Saint Exupéry	163
	Saint Hilaire de la Noaille	382
Saint Michel de Lapujade	214	
Saint Sève	240	
Saint Vivien de Monségur	365	
		15 474



Rapport téléchargeable sur
le site internet de l'USTOM

www.ustom.fr

3 Pièce de l'Eglise
33890 PESSAC-SUR-DORDOGNE
Tèl: 05 57 84 00 20
contact@ustom.fr

Rapport d'activité présenté par Sylvain MARTY,
Président de l'USTOM.

Impression sur du papier recyclé.

Rapport tenu à la disposition du public, téléchargeable sur le site www.ustom.fr et adressé aux Collectivités adhérentes de l'USTOM.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

